

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 12 mars 2024

Délibération
n° 52-2024
Point 4.14.12

Point 4.14.12 de l'ordre du jour

Tarif réduit étudiant pour le séminaire « Fiscalité des brevets, des inventions et des logiciels » - CEIPI

EXPOSE DES MOTIFS :

Le CEIPI, organise un séminaire de formation intitulé « Fiscalité des brevets, des inventions et des logiciels », qui aura lieu en format hybride (au choix des participants, en ligne ou à Paris) les 4 et 5 avril 2024.

Ce programme de formation a pour objectifs de:

- présenter les différents régimes fiscaux en matière de brevets, d'innovation et de logiciels et identifier comment ils peuvent se compléter ;
- présenter les incidences des dispositifs fiscaux dans la constitution d'un portefeuille de droits de brevets, inventions et logiciels et son exploitation ;
- identifier les obligations financières et déclaratives liées à ces exploitations ;
- adapter la rédaction des contrats afin d'être en mesure d'en maîtriser les incidences fiscales ;
- présenter les risques de redressement fiscaux et comment les prévenir.

Ce programme de formation intéresse le monde des économies créatives et les professionnels et entrepreneurs des hautes technologies, les juristes, les professionnels du chiffre, les décideurs, les juges et les étudiants.

Ainsi, les dépenses engendrées par le CEIPI, à savoir, de manière non-exhaustive, les frais de personnel, les frais de vacation des intervenants extérieurs, les frais de gestion Unistra et les frais de contribution au fonctionnement général s'élèvent à un montant de 4 200€.

Le tarif pour les participants en formation continue non diplômante s'élève à 1 200 € (inscription au séminaire complet), 400 € (inscription à un module d'une demi-journée).

Pour les étudiants Unistra qui souhaiteraient suivre ce séminaire, la composante propose un tarif réduit. Ainsi, il est demandé aux étudiants une participation partielle d'un montant de 500 € par étudiant pour le séminaire complet.

Le 20 février 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 23 voix pour, 4 abstentions et 1 « ne prend pas part au vote ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif réduit étudiant pour le séminaire « Fiscalité des brevets, des inventions et des logiciels » - CEIPI.

Fait à Strasbourg, le 15 mars 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT